



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2015

Participants :

Présents : M. Gallot, Haziza, Khan, Théberge
Mmes. Anders, Briat, Kamblé, Garrec, Marcil, Racicot, St-Louis
Excusés : M. Bielz, Lepeintre, Sauvé
Invités : M. Chambrial

La séance est ouverte à 19 h 14 par M. KHAN.

1. Adoption de l'ordre du jour

Proposition : Que l'ordre du jour soit adopté. (Proposée : Mme Kamblé; Appuyée : Mme Racicot)

Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2015

Proposition : Que le procès-verbal du 1er octobre 2015 soit adopté tel qu'amendé par les membres du C.A. (Proposée : Mme Racicot; Appuyée : Mme Kamblé)

Proposition adoptée à l'unanimité (moins deux voix, Mme Racicot et M. Sauvé étant absents).

3. Rapport du Président

a) Facture de Maître Ahtari

Après réception des documents, il y a selon un administrateur, plusieurs bris sérieux de la gestion :

1. Au vu des offres d'emplois, il apparaît que le candidat devrait avoir la possibilité de travailler; certaines personnes n'ont peut-être pas postulé, car ils ne remplissaient pas les conditions. Embaucher une personne qui ne remplit pas les conditions requises constitue un bris de gestion.
2. Ensuite, c'est devenu la responsabilité du Lycée de les aider à remplir les conditions.



3. L'octroi du contrat à un avocat sans appel d'offre, sans limites qui couvrent le contrat avec au final une facture exagérée.

Comment alors le CA peut-il se prononcer?

Quand il y a une annonce pour un emploi, on indique des conditions particulières, mais on ne peut pas forcément les respecter, si un candidat semble meilleur et correspond parfaitement aux exigences du poste. Il faut garder la flexibilité de choisir le meilleur candidat, malgré les conditions.

On est dans une situation actuelle dans laquelle il n'existe pas de procédures écrites de délégations. On a parlé antérieurement de nos règlements qui ne sont pas entièrement à jour. Il nous faut envisager les délégations accordées au Comité exécutif et à la Direction, en vue de clarifier les rôles et le domaine de compétences de chacun.

Les membres discutent de la déontologie et de son application.

Il faudrait modifier les annonces de postes, en précisant ce qui est requis et ce qui est préférable.

Depuis son arrivée, le DAF travaille d'arrache-pied et fournit un travail de grande qualité.

Depuis 5 ans, on a doublé notre budget, on a augmenté nos effectifs, nos employés, mais notre système de gestion n'a pas changé. Le CA doit être une instance de gouvernance. Avant, on était dans la gestion directe, dans l'exécution. Il faut devenir une instance de gouvernance. On est entre les deux maintenant.

Un échange s'engage sur les éléments de la facture. Il y avait double mandat : quatre personnes retenues par le comité d'évaluation devaient être là pour le 1^{er} septembre. Deux aspects : la procédure normale de visa prend beaucoup de temps et les délais étaient courts ET nous devons obtenir une réponse juridique claire sur une exemption possible d'EIMT pour le lycée Claudel. Si exemption validée par Toronto, le candidat étranger retenu pouvait se présenter aux douanes et obtenir un permis de travailler.

Proposition : Que la facture du montant de 18 409,60 \$ soit payée. (Proposée : M. Théberge; Appuyée : M. Haziza).

Madame le Proviseur prend la parole après ces échanges pour une mise au point qu'elle indique très importante et qu'elle souhaite voir consignée dans le PV :

Ce n'est pas la première fois qu'on embauche des personnels venant de France ou de l'étranger. Nous avons toujours eu le souci de la qualité du service rendu aux élèves et aux familles qui font le choix d'un programme français. La sélection et le choix des candidats se sont faites de manière transparente,



objective et pertinente compte tenu de la spécificité des postes à pourvoir. Malheureusement, les dispositions légales sur l'immigration se sont compliquées et ne pouvaient pas être anticipées. La préparation et la réussite de la rentrée sont des enjeux majeurs. L'équipe de Direction travaille toujours dans l'intérêt des élèves et du Lycée et dans tous les domaines. Son engagement et sa loyauté doivent être respectés.

Modification de la proposition :

Proposition : Que la facture soit payée jusqu'à concurrence de 18 409,60 \$ suite à un courriel envoyé par les administrateurs (Proposée : M. Théberge; Appuyée : M. Haziza).

Proposition adoptée à l'unanimité (moins la voix contre de Mme St-Louis).

Le travail effectué par l'avocate servira pour les dossiers des personnels embauchés en France et à l'étranger pour les années à venir (tant qu'il n'y aura pas de nouvelles modifications de la législation). Nous avons l'assurance désormais de l'exemption de l'EIMT pour le recrutement d'un personnel étranger. Nous disposons maintenant de toutes les pièces nécessaires au dossier.

Proposition : Que le C.A. forme un comité pour définir les délégations dont les termes de mandat seront présentés pour un vote à la prochaine rencontre (Proposée : M. Théberge; Appuyée : Mme Racicot).

Proposition adoptée à l'unanimité.

b) Déroulement du C.A.

Certains propos tenus lors de la dernière rencontre sont problématiques. On doit travailler dans une situation de confiance, et reconnaître que nous travaillons tous avec le même but. Il faut apprendre et échanger des choses. On ne remet pas en cause l'honnêteté des gens présents. On a tous signé un *Code de déontologie*. Cette instance est un espace de confiance dans lequel on peut tous travailler avec professionnalisme.

4. Rapport du Proviseur

a) Effectifs et structures à date

Nous sommes toujours à 1 012 élèves. À la rentrée de novembre, il y a 3 autres qui arrivent.

b) Sécurité



On termine le chantier. Quelques détails techniques restent à finaliser.

c) Accessibilité du Lycée

On nous annonce pour la fin octobre la fin de l'accès par Frobisher. Nous souhaitons que le C.A. nous donne le mandat pour aller de l'avant, et imaginer un scénario, qui serait de rendre un service aux familles en organisant des navettes de bus depuis Billings Bridge et Trainyards. Avec un point de ralliement, et aux frais des parents, on doit pouvoir proposer des solutions.

Le proviseur souhaite une délégation pour aller de l'avant avec ce dossier. On a déjà exploré d'autres pistes qui ne sont pas intéressantes.

Proposition : Sur recommandation du Chef d'établissement, le C.A. donne le mandat à la Direction de rechercher des solutions pour répondre aux problèmes de circulation liés aux travaux de la ville et la fermeture de la rue Frobisher (Proposée : Mme Racicot; Appuyée : Mme St-Louis).

Proposition adoptée à l'unanimité.

d) Point sur la mise en place des activités périscolaires

Après rencontre avec l'APELC, qui se charge des activités parascolaires pour les élèves du Primaire essentiellement, un sondage auprès des élèves de collège a été réalisé, pour connaître leurs souhaits d'activités sur la plage horaire du midi, et en fin de journée après les cours. L'objectif est de proposer 25 activités par semaine, dans 5 domaines différents, sur 5 jours, avec deux sessions de 11 semaines. On va proposer un certain nombre de choses assez particulières, soit en s'appuyant sur des gens du Lycée ou alors des gens de l'extérieur. L'idée est que la première session soit un appel et attire, et qu'on montre en fin de session les réalisations pour donner envie aux élèves. Les activités périscolaires (après la classe) seront professionnelles et de qualité, mais sans des coûts prohibitifs, avec un lissage sur l'année des coûts de l'activité pour les frais pour l'intervenant et les fournitures. Les élèves sont demandeurs. Il faudra voir si les parents y adhèrent.

e) Rencontre avec l'APELC

La première rencontre s'est très bien déroulée. On attend de leur part des idées et des propositions de contribution.

L'APELC a embauché une personne. On a demandé l'attestation de police ainsi que la confirmation de couverture d'assurance.

f) Visite de deux inspecteurs de l'AEFE



Lycée Claudel



Nous avons reçu la visite de deux inspecteurs pédagogiques de l'AEFE, un en Sciences de la Vie et de la Terre et un en Histoire-géographie, chargés de voir comment les programmes sont mis en place, d'inspecter les enseignants relevant de l'AEFE, de visiter les classes des professeurs locaux, de réunir les équipes des disciplines concernées. Il est important pour les professeurs résidents d'être inspectés pour la progression de leur carrière et pour faciliter une mutation éventuellement. Ces visites font l'objet d'un rapport pour les enseignants, mais pas pour le lycée.

g) Conseil d'établissement

Demain, il y aura un vote pour élire les représentants des enseignants du Secondaire au CE (2 listes en présence cette année). Tous les autres représentants ont été élus par acclamation.

Une carte des emplois doit être soumise au Conseil d'établissement pour un avis avant d'être adressée à l'A.E.F.E. qui seule décide de la création ou non des postes.

L'an dernier, on a fait une demande de création d'un poste de résident pour le primaire. Il y a des titulaires non-résidents qui sont en disponibilité pour venir travailler ici. C'est intéressant pour eux. On veille aussi toujours à un équilibre entre les locaux et les résidents. Dans le premier degré, nous sommes aujourd'hui à 12.5 postes résidents et 10.5 recrutés locaux.

Évaluation des coûts pour le lycée sur deux ans (2016-2017 et 2017-2018) :

- pour un enseignant employé localement, le coût est de 131,000 \$
- pour un enseignant résident (AEFE) : avec l'ISVL comprise, 91,600 \$.

Au-delà du coût inférieur pour le lycée, il s'agit aussi pour un personnel titulaire de France de pouvoir poursuivre sa carrière en France. C'est un souhait de l'AEFE de permettre aux TNR (Titulaires Non Résidents) de reprendre cette route de carrière – mais ça ne veut pas dire qu'ils vont nous accorder le poste.

L'année dernière, on n'a pas reçu l'approbation.

Proposition : Sur recommandation du Chef d'établissement, le C.A. demande au Proviseur de proposer au Conseil d'établissement la création d'un poste de résident Professeur des écoles pour la rentrée 2016 (Proposée : Mme Racicot; Appuyée : Mme Marcil).

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. Rapport du Trésorier



a. États financiers du mois de septembre

Si on regarde le cash-flow, sur l'année, il n'y aura pas de grandes fluctuations. Il est stabilisé à environ \$1,2 million. Le cash-flow comprend les comptes en banque et les comptes à recevoir.

Les dépenses : il y a un écart sur les revenus, mais on n'a pas encore comptabilisé le paiement des frais de scolarité payés par le Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce International/ Citoyenneté et Immigration (« Ministère »). On remarque que quelques dépenses n'ont pas été mises en septembre : elles sont récurrentes, mais ne sont pas encore provisionnées pour l'instant. Ce sont des choses récurrentes comme les frais de fonctionnement de l'AEFE. Tout ça sera réglé pour le mois prochain. La difficulté pour la facture avec le Ministère, c'est l'évaluation, car il y a toujours des petits ajustements.

Les dépenses pédagogiques, surtout en fournitures, sont logiquement plus élevées en début d'année. Le mois d'octobre sera beaucoup plus lisible. Les projets de voyage et sorties validés par le Conseil d'établissement sont payés par les familles. Il y a donc une entrée d'argent et ensuite une sortie égale. C'est une opération blanche.

b. Point sur la vérification

Le Trésorier a rencontré les vérificateurs la semaine dernière. Ils sont satisfaits des contrôles mis en place. En général, ça a très bien été.

Les états financiers seront donc prêts.

On aura une rencontre avec Mario Côté pour les écritures de correction et d'ajustement.

Une information : ils ont fait un test de recettes sur les familles pour tester si le montant des recettes correspond bien. On a 1 019 familles qui sont passées dans l'établissement l'an dernier. Le résultat est une différence de 1 200,00 \$ et pour les vérificateurs, c'est un résultat exceptionnel et la variation est simplement due à une question de dates.

M. Chambrial tient absolument à reconnaître le travail excellent de ses deux collaboratrices Diane Marcil et Valérie Pellerin.



c. Actions juridiques en cours

Quatre dossiers ont été présentés. Il y aura une résolution à l'amiable avec une famille. Les trois autres dossiers.

6. Questions diverses

- a. Comité numérique : le comité va finaliser son travail. Il a rencontré M. Portal. Demain, il rencontrera la Direction pour des questions et envisager une enquête à destination des professeurs de 6^e. Un rapport sera présenté lors de la prochaine rencontre du C.A.

b. Proposition de modification au Règlement 4.10

On a préparé un message d'explication. Notre proposition n'était pas facile à inclure dans le Règlement intérieur. On a demandé à Mme Anders de proposer une phrase pour transmettre notre position de départ.

Anciennement, le Règlement prévoit :

Les membres du conseil élus par le collège du personnel enseignant et par le collège du personnel non enseignant ne peuvent prendre part aux délibérations et ne peuvent voter sur toute question touchant l'engagement, les conditions de travail et de la rémunération de toutes catégories d'employés.

On propose la modification suivante, qui sera ensuite présentée pour approbation à l'AGA :

Les membres du conseil élus par le collège du personnel enseignant et par le collège du personnel non enseignant ne peuvent être présents ou participer à toute discussion liée directement au recrutement d'un employé, aux conditions d'embauche d'un employé, et aux Conventions collectives. Cependant, ces membres peuvent être invités, à titre exceptionnel, par le Président, à être présents pour émettre un avis, sans droit de vote. Aux fins de clarification, ces membres peuvent être présents, avec droit de vote, lors de toute discussion liée à la création de postes et la carte scolaire.

Ils se sont rencontrés et se sont posé la question de savoir dans quelles situations ils seraient en conflit d'intérêts. On ne veut pas être dans le système de l'embauche, mais bien dans la création d'un poste. On ne veut pas entendre parler de qui va être recruté, à quel niveau de rémunération, car pour tous les trois, on entre dans un conflit d'intérêts. Théoriquement, on doit être présents dans beaucoup plus de conseils.

Proposition : Que le C.A. propose de modifier le Règlement 4.10 lors de l'AGA de :



Lycée Claudel



« Les membres du conseil élus par le collège du personnel enseignant et par le collège du personnel non enseignant ne peuvent prendre part aux délibérations et ne peuvent voter sur toute question touchant l'engagement, les conditions de travail et de la rémunération de toutes catégories d'employés »

À ce nouveau texte :

Les membres du conseil élus par le collège du personnel enseignant et par le collège du personnel non enseignant ne peuvent être présents ou participer à toute discussion liée directement au recrutement d'un employé, aux conditions d'embauche d'un employé, et aux Conventions collectives. Cependant, ces membres peuvent être invités, à titre exceptionnel, par le Président, à être présents pour émettre un avis, sans droit de vote. Aux fins de clarification, ces membres peuvent être présents, avec droit de vote, lors de toute discussion liée à la création de postes et la carte scolaire.

(Proposée : M. Gallot; Appuyée : Mme Kamblé)

Proposition adoptée à l'unanimité.

7. Clôture de la séance

Proposition : Que le Conseil lève la séance à 21 h 32. (Proposée : Mme Racicot; Appuyée : M. Haziza)

Proposition adoptée à l'unanimité.

Prochaine rencontre du Conseil d'administration : **mercredi 18 novembre à 19 h.**

Le président
Yawar KHAN

La secrétaire
Katrina ANDERS